

<b>Conseil Municipal</b>
--------------------------

**Séance du 8 Avril 2016  
Convocation du 1<sup>er</sup> Avril 2016**

**Ordre du jour**

1. Comptes administratifs et comptes de gestion 2015
2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016
3. Subventions communales
4. Participation financière pour voyage scolaire en Auvergne
5. Affectation des résultats et budgets primitifs 2016
6. Lotissement : Acquisition de terrain
7. Acquisition de matériels
8. Demandes de subvention pour travaux
9. Avenant à la convention relative à la mise à disposition de locaux
10. Relai d'assistante maternelle : prise de compétence par la Communauté de Communes
11. Avenant à la délibération pour la participation financière de la commune pour le transport scolaire des élèves de l'école public de Cerisiers
12. Mise à disposition gratuite d'un terrain communal
13. Informations et questions diverses

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : il s'agit d'un avenant au Contrat d'Assurances Groupama « VILLASUR 2 » à propos de l'ajout du local de la station de pompage.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 8 Avril 2016 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

**Assistaient à la séance** : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, MM. Guy JACQUINOT, Philippe LANDUREAU, Mmes Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, M. Jean LESPINE, Dominique BALLU, Mme Marie CORNUAT, M. Philippe LAGOGUÉ, Mme Valérie CHATELAIN, M. Patrice LUTZ.

**Absents représentés** : M. Rodolphe LAMBERT par Patrice LUTZ, Mme Catherine LEFILS par Annick GRELLAT-MAZIER.

Mme Valérie CHATELAIN a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**❖ Compte Administratif 2015 – Service Eau – Délibération 2016 n° 014  
Classification 7 Finances Locales**

*Le Maire n'a pas pris part au vote*

Le conseil municipal examine le Compte Administratif 2015 du Service Eau qui s'établit comme suit :

Section d'Exploitation	DEPENSES	24 242,39 €
	RECETTES	3 548,94 €
Section d'Investissement	DEPENSES	0,00 €
	RECETTES	3 162,74 €

Résultat d'Exploitation de l'exercice 2015	- 20 693,45 €
Excédent d'Exploitation au 01/01/2015	101 505,11 €
Résultat d'Exploitation cumulé au 31/12/2015	80 811,66 €
Résultat d'Investissement de l'exercice 2015	3 162,74 €
Excédent d'Investissement au 01/01/2015	5 348,86 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2015	8 511,60 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2015 du Service Eau faisant ressortir un résultat de clôture de 89 323,26 €.

### ❖ **Compte de Gestion 2015 – Service Eau - Délibération 2016 n° 015** **Classification 7 Finances locales**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

### ❖ **Compte Administratifs 2015 – Service Assainissement – Délibération 2016 n° 016** **Classification 7 Finances locales**

*Le Maire n'a pas pris part au vote*

Le conseil municipal examine le Compte Administratif 2015 du Service Assainissement qui s'établit comme suit :

Section d'Exploitation	DEPENSES	28 395,90 €
	RECETTES	6 256,19 €
Section d'Investissement	DEPENSES	13 679,00 €
	RECETTES	9 576,13 €
Résultat d'Exploitation de l'exercice 2015	-	22 129,71 €
Excédent d'Exploitation au 01/01/2015		67 199,99 €
Résultat d'Exploitation cumulé au 31/12/2015		45 070,28 €
Résultat d'Investissement de l'exercice 2015	-	4 102,87 €
Excédent d'Investissement au 01/01/2015		47 321,19 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2015		43 218,32 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2015 du Service Assainissement faisant ressortir un résultat de clôture de 88 288,60 €.

❖ **Compte de Gestion 2015 – Service Assainissement – Délibération 2016 n° 017 Classification 7 Finances locales**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

❖ **Compte Administratif 2015 – Lotissement Bas des Plantes II – Délibération 2016 n° 018 Classification 7 Finances locales**

*Le Maire n'a pas pris part au vote*

Le conseil municipal examine le Compte Administratif 2015 du budget du Lotissement Bas des Plantes II qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	DEPENSES	10 046,45 €
	RECETTES	10 046,45 €
Section d'Investissement	DEPENSES	10 046,45 €
	RECETTES	0,00 €
Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2015		0,00 €
Excédent de Fonctionnement au 01/01/2015		0,00 €
Résultat d'Exploitation cumulé au 31/12/2015		0,00 €
Résultat d'Investissement de l'exercice 2015	-	10 046,45 €
Déficit d'Investissement au 01/01/2015	-	15 155,87 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2015	-	25 202,32 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2015 du budget Lotissement Bas des Plantes II faisant ressortir un déficit de clôture de – 25 202,32 €.

❖ **Compte de Gestion 2015 – Lotissement Bas des Plantes II – Délibération 2016 n° 019 Classification 7 Finances locales**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### ❖ **Compte Administratif 2015 de la Commune – Délibération 2016 n° 020** **Classification 7 Finances locales**

*Le Maire n'a pas pris part au vote*

Le conseil municipal examine le Compte Administratif 2015 de la Commune qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	DEPENSES	1 248 923,71 €
	RECETTES	1 243 974,87 €
Section d'Investissement	DEPENSES	428 351,00 €
	RECETTES	793 239,94 €
Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2015	-	4 948,84 €
Excédent de Fonctionnement au 01/01/2015		198 882,51 €
Résultat d'Exploitation cumulé au 31/12/2015		193 933,67 €
Résultat d'Investissement de l'exercice 2015		364 888,94 €
Excédent d'Investissement au 01/01/2015		344 875,87 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2015		709 764,81 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2015 de la Commune faisant ressortir un résultat de clôture de 903 698,48 €.

#### ❖ **Compte de Gestion 2015 de la Commune – Délibération 2016 n° 021** **Classification 7 Finances locales**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

❖ **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 – Délibération 2016 n° 022 Classification 7.2 Fiscalité**

La commission des finances a examiné le produit des taxes locales - les bases sont revalorisées par application de la Loi de finances - et propose de maintenir les taux de l'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation	20,83 %
- Taxe Foncier Bâti	17,50 %
- Taxe Foncier non Bâti	39,55 %
- Taux Cotisation Foncière des Entreprises – CFE -	22,47 %

• **Subventions communales**

Le Conseil Municipal décide de la répartition des subventions communales qui sont inscrites dans le budget primitif 2016.

❖ **Subvention pour participation financière au voyage scolaire en Auvergne pour les enfants de l'école de Cerisiers – Délibération 2016 n° 023 Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer au voyage scolaire en Auvergne, organisé par l'école publique communale de Cerisiers. Cette participation sera versée sous forme de subvention communale destinée à aider l'école à régler le transport aller/retour en bus.

Pour les enfants inscrits à l'école de Cerisiers mais résidants dans une autre commune, la participation devra être demandée aux Communes concernées.

❖ **Affectation du résultat 2015 du Budget annexe « Service Eau » – Délibération 2016 n° 024 Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, en raison de la clôture du budget annexe « Service Eau » au 31/12/2015,

Prend acte du résultat de l'exercice 2015 qui s'établit à la somme de 89 323,26 €

- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

Report en section de fonctionnement du Budget principal 2016 de la Commune	80 811,66 €
Report en section d'investissement du Budget principal 2016 de la Commune	8 511,60 €

❖ **Budget Primitif 2016 – Service Assainissement – Délibération 2016 n° 025 Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du résultat de l'exercice 2015 qui s'établit à la somme de 88 288,60 €

- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

Report en section d'exploitation .....	43 218,32 €
Report en section d'investissement .....	45 070,28 €

- Vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du Service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	72 070,28 €	72 070,28 €
Section d'Investissement	72 018,32 €	72 018,32 €

❖ **Budget Primitif 2016 – Lotissement Bas des Plantes II – Délibération 2016 n° 026 Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du résultat de l'exercice 2015 qui s'établit à la somme de - 25 202,32 €
- Constate que le solde de la section d'investissement 2015 est négatif : - 25 202,32 €
- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :  
Report en dépenses section d'investissement ..... - 25 202,32 €

- Vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du Lotissement Bas des Plantes II qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	337 402,45 €	337 402,45 €
Section d'Investissement	362 604,77 €	362 604,77 €

❖ **Budget Primitif 2016 de la Commune – Délibération 2016 n° 027 Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du résultat de l'exercice 2015 qui s'établit à la somme de 903 698,48 €
- Constate l'état « des restes à réaliser » au 08/02/2016 :  
Dépenses à reporter 54 400,00 €
- Constate que le solde de la section d'investissement 2015 est positif : 709 764,81 €
- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

	Budget Commune	Budget Annexe « Service Eau »	Total des reports
Report en section de Fonctionnement	193 933,67 €	80 811,66 €	274 745,33 €
Report en section d'investissement	709 764,81 €	8 511,60 €	718 276,41 €

- Vote, à l'unanimité le budget primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 354 032,33 €	1 354 032,33 €
Section d'Investissement	1 082 295,41 €	1 082 295,41 €

❖ **Lotissement Bas des Plantes II : Acquisition de terrain – Délibération 2016 n° 028 Classification 3.1 Acquisition**

*Cette délibération retire et remplace celle du même type, datée du 27 Février 2015*

Le Maire informe le Conseil Municipal que les conjoints JACQUELIN ont donné leur accord pour vendre à la Commune de CERISIERS - Budget Lotissement « Bas des Plantes II » - la parcelle cadastrée section ZD n° 88 d'une contenance de 1 230 m<sup>2</sup> pour la somme de 25,00 € le m<sup>2</sup>.

Cette parcelle se situe lieudit « Bas des Plantes » en prolongement du lotissement actuel et fait partie de la prochaine urbanisation de terrains pour le futur Lotissement « Bas des Plantes II ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette acquisition
- dit que les frais notariés seront à la charge de la Commune - Budget Lotissement « Bas des Plantes II »
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte de mutation qui sera dressé par Maître Roxane BARDE Etude de Maître Jean-Luc BARDE à CERISIERS.

❖ **Acquisition de matériels – Délibération 2016 n° 029 Classification 7.1 Décisions Budgétaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide d'acquérir :
  - 2 cuves de stockage fixe de carburant à installer à l'atelier municipal. La proposition des Etablissements DE BRUIN de Cerisiers a été retenue pour un montant de 1 720 € HT.
  - 1 Swing Roller Version Pieds et 1 Swing Roller Version Guidon pour l'école maternelle. La proposition des Papeteries PICHON a été retenue pour un montant de 266,58 € HT.
  - 1 Vidéo Projecteur OPTOMA ML 750 E pour l'école. La proposition de LDLC de Quetigny a été retenue pour un montant de 464,96 € HT
- ✓ autorise le Maire à passer commande du matériel

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 de la section investissement du budget primitif 2016

❖ **Nettoyage de la Mare au Hameau des Talvats – Délibération 2016 n° 030 Classification 7.1 Décisions Budgétaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la proposition de l'Entreprise Terrassement de la Forêt d'Othe s'élevant à 550 € HT pour le nettoyage de la mare du hameau des Talvats.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 de la section investissement du budget primitif 2016.

❖ **Aménagement d'une allée au Cimetière – Délibération 2016 n° 031 Classification 7.1 Décisions Budgétaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la proposition de l'Entreprise Terrassement de la Forêt d'Othe s'élevant à 802,88 € HT pour l'aménagement d'une allée au cimetière communal de Cerisiers.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 de la section investissement du budget primitif 2016.

❖ **Travaux d'écoulement des eaux au Hameau des Thorêts – Délibération 2016 n° 032 Classification 7.1 Décisions Budgétaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer :

- la proposition de l'Entreprise Terrassement de la Forêt d'Othe s'élevant à 3 175,90 € HT pour le terrassement de 182 ml de tranchée devant servir à des travaux d'écoulement des eaux au Hameau des Thorêts,
- la proposition de FRANS BONHOMME s'élevant à 1 715,40 € HT pour la fourniture de tuyaux annelés.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 de la section investissement du budget primitif 2016.

❖ **Fourniture et pose de menuiseries PVC blanc aux écoles – Délibération 2016 n° 033 Classification 7.1 Décisions Budgétaires**

Le Maire rappelle que des menuiseries extérieures du bâtiment des Ecoles doivent être remplacées par des matériaux plus isolants et performants.

Le Maire propose de retenir le devis de Portaneuf de MAILLOT pour la fourniture et la pose de nouvelles menuiseries PVC BLANC double vitrage.

Le devis s'élève à 10 750,20 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à demander toutes les subventions susceptibles d'être accordées pour ce type de travaux.

❖ **Réfection de trottoirs en enrobés Rue Général Pouyade – Délibération 2016 n° 034 Classification 7.1 Décisions Budgétaires**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux annexes de voirie pour la réfection des trottoirs en enrobés, Rue Général Pouyade au Lotissement de Cerisiers.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par l'Entreprise EUROVIA, s'élève à 20 655,52 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte ce projet de travaux et autorise le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées pour ce type de travaux

❖ **Avenant à la convention relative à la mise à disposition de locaux – Délibération 2016 n° 035 Classification 7.10 Divers**

Le Maire propose d'ajouter à la délibération du 19 Décembre 2014 :

Article UN : le loyer sera réévalué chaque année au mois de décembre, en fonction de l'indice de référence des loyers. L'indice de référence est celui du 3ème trimestre 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la mise à disposition d'un local destiné à l'exercice de la compétence Tourisme et Culture.

Le loyer pourra ainsi être réévalué pour les loyers à compter du 1er trimestre 2016.

❖ **Relai d'assistante maternelle : prise de compétence par la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe – Délibération 2016 n° 036 Classification 5.7 Intercommunalité**

Considérant que l'accueil des enfants est un élément essentiel du développement et de l'attractivité du territoire et que cet accueil doit être encadré et assisté,



Considérant le besoin d'accompagnement des assistantes maternelles et des parents tant sur les aspects contractuels et que quotidiens,

Considérant les éléments portés au compte rendu du conseil communautaire du 25 septembre 2015,

Considérant l'intervention des services du Département lors du conseil communautaire du 16 novembre 2015,

Vu les éléments de présentation et les éléments financiers adressés aux conseillers communautaires et au conseil municipal,

A la demande du Conseil Communautaire portée par délibération N°004-2016, le maire propose au conseil municipal de statuer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes afin de permettre la mise en place au niveau communautaire d'un Relai d'Assistants Maternelles (RAM).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes libellée comme suit :

Vu l'arrêté Préfectoral 2014-0498 portant statuts de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°004-2016,

Sont ajoutés les termes suivants à la section B Compétences optionnelles

#### **Article 7**

**Compétence en matière de création et gestion d'équipements, coordination et accompagnement des actions menées par les diverses associations ou organismes publics dans le cadre des Relais d'Assistants Maternelles. Mise en œuvre d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et la MSA dans ce cadre.**

- Dit que la présente délibération sera adressée à la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe, après visa au contrôle de légalité.

#### **❖ Avenant à la délibération pour la participation financière de la commune pour le transport scolaire des élèves de l'école publique communale – Délibération 2016 n° 037 Classification 7.10 Divers**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25/09/2015,

Il convient d'ajouter que ces dispositions s'adressent à tous les enfants de l'école publique de Cerisiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette nouvelle délibération, complétant celle du même type en date du 25/09/2015.

#### **• Demande de mise à disposition d'un terrain communal**

Le Maire fait part de la demande d'un riverain de la Mare du Hameau de la Borde Bordes qui souhaite une mise à disposition d'une partie du terrain communal pour mettre ses chevaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, refuse ce principe.

Informations et questions diverses

❖ **Modification du Contrat d'Assurances Groupama « VILLASUR 2 » à propos de l'ajout du local de la station de pompage – Délibération 2016 n° 038 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la modification du contrat VILLASUR 2 auprès de Groupama, pour l'ajout du local de la station de pompage.

Le complément de cotisation à l'année s'élève à 19,74 € TTC

• **Demande l'Amicale des Retraités de VAUDEURS**

Le Maire expose que l'Amicale des Retraités de Vaudeurs a formulé la demande d'utiliser la Salle des fêtes de Cerisiers dans le cadre de leurs activités. Cette demande fait suite aux travaux engagés à la Salle des fêtes de Vaudeurs, que l'Amicale ne pourra pas utiliser pendant plusieurs mois.

Considérant que cette utilisation supplémentaire ne nuira pas aux activités propres à la Commune de Cerisiers, le Conseil Municipal accepte de mettre la Salle des Fêtes à disposition de l'Amicale des Retraités de Vaudeurs au tarif « Association ».

**Table des Délibérations**

❖ Compte Administratif 2015 – Service Eau - Délibération 2016 n°014 – Classification 7 Finances Locales	1
❖ Compte des Gestion 2015 – Service Eau - Délibération 2016 n° 015 Classification 7 Finances Locales	2
❖ Compte Administratif 2015 – Service Assainissement - Délibération 2016 n°016 – Classification 7 Finances Locales	2
❖ Compte des Gestion 2015 – Service Assainissement - Délibération 2016 n° 017 Classification 7 Finances Locales	3
❖ Compte Administratif 2015 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération 2016 n°018 – Classification 7 Finances Locales	3
❖ Compte des Gestion 2015 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération 2016 n° 019 Classification 7 Finances Locales	3
❖ Compte Administratif 2015 de la Commune - Délibération 2016 n°020 – Classification 7 Finances Locales	4
❖ Compte des Gestion 2015 de la Commune - Délibération 2016 n° 021 Classification 7 Finances Locales	4
❖ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 - Délibération 2016 n° 022 Classification 7.2 Fiscalité	5
❖ Subvention pour participation financière au voyage scolaire en Auvergne pour les enfants de l'école de Cerisiers - Délibération 2016 n° 023 Classification 7.1 Décision Budgétaire	5
❖ Affectation du résultat 2015 du Budget Annexe « Service Eau » - Délibération 2016 n° 024 Classification 7.1 Décision Budgétaire	5
❖ Budget Primitif 2016 – Service Assainissement - Délibération 2016 n° 025 Classification 7.1 Décision Budgétaire	5
❖ Budget Primitif 2016 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération 2016 n° 026 Classification 7.1 Décision Budgétaire	6
❖ Budget Primitif 2016 de la Commune - Délibération 2016 n° 027 Classification 7.1 Décision Budgétaire	6
❖ Lotissement Bas des Plantes II : Acquisition de terrain - Délibération 2016 n° 028 Classification 3.1 Acquisitions	6
❖ Acquisition de matériels - Délibération 2016 n° 029 Classification 7.1 Décisions Budgétaires	7

❖ Nettoyage de la mare au Hameau des Talvats - Délibération 2016 n° 030 Classification 7.1 Décisions Budgétaires	7
❖ Aménagement d'une allée au Cimetière - Délibération 2016 n° 031 Classification 7.1 Décisions Budgétaires	7
❖ Travaux d'écoulement des eaux au Hameau des Thorêts - Délibération 2016 n° 032 Classification 7.1 Décisions Budgétaires	7
❖ Fourniture et pose de menuiseries PVC Blanc aux écoles - Délibération 2016 n° 033 Classification 7.1 Décisions Budgétaires	8
❖ Réfection de trottoirs en enrobés Rue Général Pouyade - Délibération 2016 n° 034 Classification 7.1 Décisions Budgétaires	8
❖ Avenant à la convention relative à la mise à disposition de locaux - Délibération 2016 n° 035 Classification 7.10 Divers	8
❖ Relai d'assistante maternelle : prise de compétence par la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe - Délibération 2016 n° 036 Classification 5.7 Intercommunalité	8
❖ Avenant à la délibération pour la participation financière de la commune pour le transport scolaire des élèves de l'école publique communale - Délibération 2016 n° 037 Classification 7.10 Divers	9
❖ Modification du Contrat d'Assurances Groupama « VILLASUR 2 » à propos de l'ajout du local de la station de pompage - Délibération 2016 n° 038 Classification 7.1 Décision Budgétaire	9

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires  
Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.**

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-Louis

GRELLAT-MAZIER  
Annick

JACQUINOT Guy

LANDUREAU  
Philippe

BOLLÉA Catherine

LEFEBURE Marie-  
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

LAMBERT Rodolphe Représenté

CORNUAT Marie

LAGOGUÉ Philippe

LEFILS Catherine Représentée

CHATELAIN Valérie

LUTZ Patrice